

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 6 juillet 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-Olivier Racette, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Denis Vaudreuil, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur René Boisvert, conseiller
Monsieur Jason Whittemore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-Olivier Racette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, Directrice générale et Greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Gabriel Élie, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de juin 2026
- 3.2 Dépôt d'une lettre de démission d'un membre du conseil et avis de vacances d'un poste en vertu de l'article 333 de la LERM
- 3.3 Avis de scrutin partiel en vertu de l'article 339 de la LERM
- 3.4 Élection partielle - Autorisation de dépenses, embauches et rémunération du personnel électoral
- 3.5 Dépôt et adoption du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
- 3.6 Congrès de la FQM - Ratification des inscriptions
- 3.7 Cession d'un lot régularisé par voie de vente pour taxes
- 3.8 Remboursement de frais pour l'utilisation d'un cellulaire personnel - Contremaître aux travaux publics
- 3.9 Modification de la résolution 2026-03-2095 - Prolongation du délai
- 3.10 Items promotionnels à l'effigie de la municipalité
- 3.11 Adhésion - Club d'ébénisterie
- 3.12 Demande d'appui - Fondation Ermitage
- 3.13 Suivi - Demande d'aide financière d'Initiative ministérielle proximité 2026-2027 – MAPAQ

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption du règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
- 4.2 Adoption du second projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 130-2026
- 4.3 Adoption du second projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- 4.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 143-2026 sur la gestion contractuelle
- 4.5 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 144-2026 concernant la tarification pour des travaux effectués dans un cours d'eau naturel présent sur les lots 5 144 307 et 5 144 352

5. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 5.1 Scellement des fissures routières pour l'année 2026
- 5.2 Contrat d'entretien du bassin de rétention du Domaine Gaudreau
- 5.3 Autorisation de dépense - Cartouches et pièces pour bassin de rétention du Domaine Gaudreau
- 5.4 Autorisation de dépense - Détecteurs de monoxyde de carbone dans les garages municipaux
- 5.5 Pavage ponctuel - Ajout d'un budget supplémentaire
- 5.6 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation - Reprofilage d'une noue drainante dans le 8e Rang

6. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de juin 2026
- 6.2 Modification de la résolution 2026-04-2129 - Demande de dérogation mineure - 3, rue des Chalets
- 6.3 Systèmes de traitement des eaux usées tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV)
- 6.4 Logement supplémentaire dans les bâtiments accessoires
- 6.5 Autorisation de paiement - Demande d'entretien dans un cours d'eau naturel -

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Aide financière FRR - Ratification d'achat des jeux gonflables
- 7.2 Maison d'École du rang cinq chicots - Travaux non retenus

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-07-2189

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2190

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 1er juin 2026. Le président de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2026-07-2191

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de juin 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 25 pages et totalisant un montant de **346 764,69 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE dans le montant mensuel à payer, les dépenses suivantes sont incluses:

- 172 530 \$ pour le versement 1 de la quote-part de la Sûreté du Québec ;
- 26 892,65 \$ pour la vérification annuelle comptable (audit) ;
- 14 563,19 \$ pour le contrat annuel de marquage de la chaussée ;
- 5 631,19 \$ pour le contrat nivelage et l'épandage d'abat-poussière dans la route du 6 au 7e Rang ;
- 46 720,09 \$ pour le contrat de pavage ponctuel annuel ;

- 6 604,81 \$ pour le versement 2 de l'entente avec la SPAA ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **346 764,69 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 juin 2026 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2192

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET
AVIS DE VACANCES D'UN POSTE EN VERTU DE L'ARTICLE 333 DE LA
LERM**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller municipal Gabriel Élie et informe les membres du conseil municipal que le poste de conseiller municipal du district 5 est désormais vacant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le nom de M. Gabriel Élie soit retiré de tous les comités municipaux sans nomination de remplaçant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2193

AVIS DE SCRUTIN PARTIEL EN VERTU DE L'ARTICLE 339 DE LA LERM

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles doivent être réalisées puisque le siège de conseiller municipal du district 5 est présentement vacant ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, que la date retenue pour la tenue du scrutin est le 1er novembre 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil prend acte des informations soumises par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2194

ÉLECTION PARTIELLE - AUTORISATION DE DÉPENSES, EMBAUCHES ET RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT l'élection partielle qui se tiendra le 1er novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser la présidente d'élection et directrice générale à effectuer les dépenses nécessaires à l'organisation des élections et à embaucher le personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum* (ci-après le Règlement) détermine les salaires minimums versés aux membres du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de majorer les salaires dans le cadre de l'élection partielle du 1er novembre 2026 de la manière suivante:

Présidente d'élection

Le montant le plus élevé entre le montant prévu au Règlement ou le montant obtenu en multipliant le nombre d'heures réellement effectué dans le cadre des scrutins (par anticipation ou officiel) par le taux horaire habituel de son poste de directrice générale et greffière-trésorière.

Le montant minimum pour la confection de la liste électorale prévu par le règlement s'applique.

Secrétaire d'élection

Le montant le plus élevé entre le montant prévu au Règlement ou le montant obtenu en multipliant le nombre d'heures réellement effectué dans le cadre des scrutins (par anticipation ou officiel) par le taux horaire habituel de son poste d'adjointe administrative.

Membre de la commission de révision ou son secrétaire

26 \$ par heure travaillée

Scrutateur

25 \$ par heure travaillée

Secrétaire de bureau de vote

24 \$ par heure travaillée

QUE les salaires ci-haut mentionnés s'appliquent aussi aux heures de formation et de lecture des cahiers d'apprentissage ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la Présidente d'Élection à effectuer les dépenses nécessaires à la tenue d'une élection partielle et à embaucher le personnel électoral selon les salaires et conditions mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2195

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal concernant le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier ;

CONSIDÉRANT QU'une légère modification est faite afin d'ajouter que le maire en poste pendant la grande majorité de l'année 2025 était Michel Larochelle ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil dépose et adopte avec modification le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025.

QUE le rapport du maire pour l'année 2025 soit publié dans l'édition de septembre 2026 du bulletin municipal Le Christophien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2196

CONGRÈS DE LA FQM - RATIFICATION DES INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT la résolution 2026-05-2140 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil confirme les inscriptions et les remboursements pour le congrès de la FQM 2026 pour Marc-Olivier Racette, Johanne Therrien, Denis Vaudreuil, Sarah Bellavance, Jason Whittemore et Katherine Beaudoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2197

CESSION D'UN LOT RÉGULARISÉ PAR VOIE DE VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû acquérir le lot 5 146 285 du cadastre du Québec par le biais de la vente pour taxes en vertu de la résolution 2023-07-1422 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'apporte aucune plus-value ou potentiel pour la municipalité en raison de sa petite superficie et de sa forme irrégulière ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité cède, à titre onéreux, au propriétaire du lot contigu afin de régulariser la situation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil accepte de vendre le lot 5 146 285 du cadastre du Québec aux IMMEUBLES JOCELYN PELLERIN INC aux conditions suivantes:

- QUE l'acquéreur accepte de payer le montant de 634,80 \$ comme prix de vente ;
- QUE la vente soit faite sans la garantie légale de qualité et de propriété ;
- QUE l'acquéreur accepte d'assumer les honoraires du notaire au dossier ;
- QUE l'acquéreur accepte, si le notaire exige une description technique de l'immeuble ou autre document d'arpentage, d'assumer les honoraires de l'arpenteur-géomètre ;

- QUE l'acquéreur fournisse un document signé des propriétaires du lot contigu au lot 5 146 285 confirmant qu'ils ne s'opposent pas à la vente.

QUE le conseil confirme le désir de retirer la superficie visée par cette cession de ses actifs municipaux.

QUE dans l'éventualité que cette proposition soit acceptée par les demandeurs, la présente résolution fasse office d'avant-contrat.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document nécessaire pour effectuer cette cession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2198

REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR L'UTILISATION D'UN CELLULAIRE PERSONNEL - CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-10-1964 et 2025-11-2000 ;

CONSIDÉRANT l'embauche récente du contremaître aux travaux publics M. Jean-Michel Boutin ;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier utilise son cellulaire personnel quotidiennement dans le cadre de ses fonctions ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE Jean-Michel Boutin ait droit au remboursement prévu aux résolutions citées ci-haut, et ce, rétroactivement à son entrée en fonction le 4 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2199

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2026-03-2095 - PROLONGATION DU DÉLAI

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2026-03-2095 concernant la proposition faite aux propriétaires de la route des Mésanges ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour les résidents pour répondre à la proposition était le 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE finalement, la municipalité inclura l'option de l'entretien hivernal de la route des Mésanges dans son devis d'appel d'offres par procédure ouverte du déneigement du réseau routier qui sera publié le 8 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions seront ouvertes le 3 août 2026 et que le prix de cette option sera alors connu à ce moment ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le délai de la résolution 2026-03-2095 soit modifié et reporté au 17 août à 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2200

ITEMS PROMOTIONNELS À L'EFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a demandé une proposition pour des vêtements promotionnels à l'effigie de la municipalité à porter lorsque les élus et les employés représentent la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire autoriser un budget initial pour l'année 2026 pour les différentes catégories d'élus et d'employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise les budgets initiaux suivants (montants taxes en sus), ainsi que les achats à venir:

- Maire: 400 \$
- Conseiller municipal: 250 \$
- Directrice générale: 400 \$
- Employés administratifs (temps plein, permanent): 250 \$
- Employés de la voirie (temps plein, permanent): 150 \$

QUE les montants pour l'année 2027 soient déterminés ultérieurement lors que la préparation du budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2201

ADHÉSION - CLUB D'ÉBÉNISTERIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire adhérer au Club d'ébénisterie situé sur le territoire de la municipalité, afin, entre autres, d'avoir accès aux équipements de menuiserie lorsque des projets municipaux le nécessitent ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'adhésion 2026-2027 au Club d'ébénisterie pour un montant de **225 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2202

DEMANDE D'APPUI - FONDATION ERMITAGE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **200 \$** à la Fondation Ermitage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SUIVI - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE
PROXIMITÉ 2026-2027 - MAPAQ**

Un retour est fait concernant la demande d'aide financière qui devait être déposée pour le projet de Marché public municipal. Lors du dépôt de la demande d'aide financière, il y avait un message sur le site Web mentionnant que malheureusement, les fonds étaient déjà épuisés. L'enveloppe a donc été ouverte du 27 mai 9 h au 8 juin 2026 14 h 45, donc moins de 9 jours ouvrables. Le projet sera donc réactivé lorsqu'un nouveau fonds d'aide financière sera disponible.

2026-07-2203

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 140-2026 CONCERNANT L'EXERCICE DU
DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE
D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'adopter un règlement concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits à la séance ordinaire du 1er juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement 140-2026 sur le traitement des élus municipaux plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil adopte le règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2204

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 141-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 130-2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du second projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 130-2026 plus de 72 heures avant la présente séance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 130-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2205

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 142-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 454-2011 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du second projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble plus de 72 heures avant la présente séance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil adopte le second projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2206

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 143-2026 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (EN RÉDACTION)

Sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le point soit reporté à la séance ordinaire d'août 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 144-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS UN COURS D'EAU NATUREL PRÉSENT SUR LES LOTS 5 144 307 ET 5 144 352

AVIS de motion est donné par Denis Vaudreuil à l'effet que le règlement 144-2026 concernant la tarification pour des travaux effectués dans un cours d'eau sera adopté à une séance ultérieure.

Denis Vaudreuil présente et dépose le projet de règlement 144-2026.

2026-07-2207

SCELLEMENT DES FISSURES ROUTIÈRES POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue pour le scellement des fissures routières pour l'année 2026, ainsi que pour les années 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE le prix proposé est de 1,50 \$, taxes en sus, et ce pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE ce prix est inférieur aux prix proposés par les autres soumissions dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation effectué l'an dernier et qu'il serait donc avantageux pour la municipalité de conclure une entente sur plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conclure un contrat de gré à gré ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil octroie de gré à gré le contrat de scellement des fissures routières pour une durée de trois saisons au montant approximatif du contrat de **65 000 \$**, taxes en sus (prix fixe de 1,50 \$ par mètre linéaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2208

CONTRAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DE RÉTENTION DU DOMAINE GAUDREAU

CONSIDÉRANT QUE les entretiens sans frais pour l'unité de traitement du bassin de rétention du domaine Gaudreau sont terminés ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater l'entreprise Minotaure pour les entretiens des prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de l'entreprise Minotaure pour une durée de trois ans pour un total de six inspections, soit deux inspections annuelles, pour un montant total de contrat de **2 400 \$**, taxes en sus.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat d'entretien avec l'entreprise Minotaure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2209

AUTORISATION DE DÉPENSE - CARTOUCHES ET PIÈCES POUR BASSIN DE RÉTENTION DU DOMAINE GAUDREAU

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler les cartouches de l'unité de traitement du bassin de rétention du domaine Gaudreau et certaines pièces ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Le Groupe Lécuyer Itée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise l'achat des cartouches et des pièces pour l'unité de traitement du bassin de rétention du domaine Gaudreau au montant de **7 601 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2210

AUTORISATION DE DÉPENSE - DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE DANS LES GARAGES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire d'installer des détecteurs de monoxyde de carbone dans les garages municipaux ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Auger BC Sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittlemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de l'entreprise Auger BC sécurité au
montant de **7 850 \$**, taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire relatif au programme de
prévention et de santé et sécurité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2211

PAVAGE PONCTUEL - AJOUT D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QU'il serait nécessaire d'augmenter légèrement le budget de
pavage ponctuel pour la saison 2026 afin d'améliorer la chaussée dans le 2e
rang, la rue du Muguet, le 8e rang et l'intersection de la route Pouliot et du 11e
rang ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise d'augmenter le budget annuel d'approximativement de
10 000 \$, taxes en sus, afin de le rendre à **50 000 \$** plutôt que 40 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2212

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
- REPROFILAGE D'UNE NOUE DRAINANTE DANS LE 8E RANG**

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont réalisés pour les travaux de
reprofilage de la noue drainante dans le 8e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts pour ces travaux est d'environ 40
000 \$, taxes incluses, et qu'il est pertinent de procéder par voie d'appel d'offres
sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur
invitation pour les travaux de reprofilage de la noue drainante dans le 8e Rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2213

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2026

Sur proposition du conseiller René Boisvert
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 20 permis du mois de juin 2026 pour un montant total des travaux de **257 844 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2214

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2026-04-2129 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3, RUE DES CHALETS

CONSIDÉRANT la résolution 2026-04-2129 concernant une demande de dérogation mineure en quatre volets pour la propriété située au 3, rue des Chalets ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska avait, en vertu de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'intention de désavouer partiellement la dérogation mineure pour les points 2 et 3 où l'implantation d'une remise sur un patio et d'un patio se situe dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières (rive) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit modifier la résolution 2026-04-2129 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil modifie la résolution 2026-04-2129 en refusant les points 2 et 3 de la demande de dérogation mineure en raison du droit de désaveu de la MRC d'Arthabaska de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE le dossier soit renvoyé en analyse au conseiller en urbanisme et en développement durable pour les points 2 et 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2215

SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES TERTIAIRES AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET (UV)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé le dossier des systèmes de traitement des eaux usées tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet (ci-après systèmes UV) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que certaines situations particulières justifient la mise en place de ce type de système, mais que cette solution doit être envisagée en dernier recours ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite toutefois que la possibilité de permettre ce type de système soit réfléchi, notamment en définissant la notion de dernier recours et coûts déraisonnables pour une installation conventionnelle et qu'un mécanisme pour s'assurer que le système sera alimenté correctement en électricité malgré les pertes de courant ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil confirme sa volonté de permettre les systèmes UV par règlement, mais seulement pour des circonstances particulières et selon différentes conditions.

QUE le conseil mandate et autorise le conseiller en urbanisme et en développement durable et la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre un projet de règlement à cet effet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2216

LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement a recommandé au conseil municipal de procéder à une modification réglementaire afin d'autoriser un logement supplémentaire dans les bâtiments accessoires conditionnellement à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite effectivement mettre en place des outils supplémentaires afin d'encourager la densification douce ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil confirme sa volonté de permettre l'ajout d'un logement supplémentaire dans un bâtiment accessoire, et ce, sous réserve du respect de différentes conditions.

QUE le conseil mandate et autorise le conseiller en urbanisme et en développement durable et la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre un projet de règlement à cet effet à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2217

AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE D'ENTRETIEN DANS UN COURS D'EAU NATUREL -

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller René Boisvert

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement de **6 251,81 \$** à la MRC d'Arthabaska pour les travaux qui seront refacturés par le règlement 144-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2218

AIDE FINANCIÈRE FRR - RATIFICATION D'ACHAT DES JEUX GONFLABLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été informée, le 25 juin dernier, que la demande d'aide financière FRR avait été approuvée par la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'achat des trois jeux gonflables au montant de **7 775 \$**, taxes en sus, à l'entreprise La Ballounerie.

QUE l'aide financière à recevoir pour ce projet se chiffre à 6 530,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-07-2219

MAISON D'ÉCOLE DU RANG CINQ CHICOTS - TRAVAUX NON RETENUS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un rapport d'inspection de l'organisme Kérout mentionnant les travaux correctifs à effectuer afin de rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite et ainsi obtenir la certification Kérout ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport et des travaux suggérés ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison d'école du rang cinq chicots est un bâtiment patrimonial et qu'il a comme principale vocation de représenter de manière authentique l'aménagement des écoles d'autrefois ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que de procéder aux travaux suggérés dans le rapport et de modifier l'aménagement intérieur aurait pour effet de biaiser la vocation même de ce bâtiment historique ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil confirme ne pas retenir les travaux suggérés dans le rapport de l'organisme Kérout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est mentionné que l'évènement Saint-Christophe en chansons a été annulé en raison des orages et sera remis au 13 août (14 août en cas de pluie).

La conseillère Sarah Bellavance informe les citoyens présents que les jardins municipaux sont prêts pour la cueillette de certains légumes et herbes.

Le maire Marc-Olivier Racette revient sur l'évènement organisé par les membres de la Maison d'École du rang cinq chicots dans le cadre de la fête nationale.

La conseillère Johanne Therrien fait la promotion de la prochaine exposition qui se tiendra durant la saison estivale à la Maison d'École du rang cinq chicots.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2026-07-2220
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc-Olivier Racette,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-
trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce
procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.
